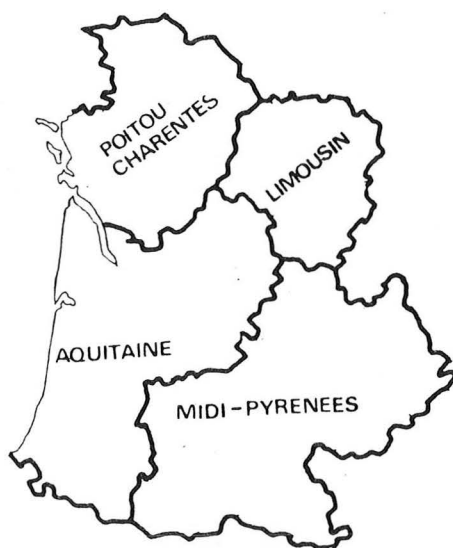


AQVITANIA

TOME 6
1988

UNE REVUE INTER-RÉGIONALE
D'ARCHÉOLOGIE



EDITIONS DE LA FEDERATION AQVITANIA

SOMMAIRE

D. BARRAUD (sous la direction de). — <i>Le site de "la France" : origines et évolution urbaine de Bordeaux antique.</i>	3
P. AUPERT. — <i>Les thermes de Sanxay (Vienne).</i>	61
J.-P. LOUSTAUD. — <i>Les thermes de la Place des Jacobins à Limoges.</i>	81
J. LAPART. — <i>Inscriptions et sculptures romaines récemment découvertes à Auch.</i>	125
R. SABLAYROLLES. — <i>La pompe romaine de Périgueux.</i>	141
F. BERTHAULT. — <i>Amphore à fond plat et vignoble à Bordeaux au premier siècle de notre ère.</i>	157
J.-P. BOST, G. FABRE. — <i>L'inscription d'Hasparren.</i>	167
 NOTES ET DOCUMENTS	
B. CAUJET. — <i>La mine d'or antique des Fouilloux (Jumilhac, Dordogne) : les premiers résultats de la fouille.</i>	181
F. BERTHAULT, † B. WATIER. — <i>Les amphores romaines du musée de Libourne.</i>	191
C. COSTEDOAT. — <i>Les marbres pyrénéens de l'Antiquité ; éléments d'enquête pour de nouvelles recherches.</i>	197
J.-M. DESBORDES. — <i>Note sur des céramiques médiévales à Solignac (Haute-Vienne).</i>	205

Ce numéro a été publié avec le concours financier du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, du Centre National de la Recherche Scientifique, de l'Université de Bordeaux III et de l'Association des Archéologues de Poitou-Charentes.

Adresser tout ce qui concerne la Revue (*secrétariat de la rédaction, édition, diffusion*) à la Fédération Aquitania, 6 bis cours de Gourgue, 33074 Bordeaux-cedex. Téléphone : 56 51 39 06 poste 302.

Prix et mode de paiement :

Règlement (*à joindre obligatoirement au bulletin de commande*) par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fédération Aquitania.

Le Tome 1 (1983), le Tome 2 (1984), le Tome 3 (1985), le Tome 4 (1986), le Tome 5 (1987), le Supplément 1 (1986) et le Supplément 3 (1988) sont disponibles à la Fédération Aquitania.

Tome 1 : 140 F Franco. Tome 5 : 170 F Franco.

Tome 2 : 170 F Franco. Supplément 1 : *Actes du VIII^e colloque du les Ages du Fer*, 350 F Franco.

Tome 3 : 170 F Franco. Supplément 3 : *Les fouilles de "Ma Maison", Etudes sur Saintes antique*, 250 F Franco.

Tome 4 : 170 F Franco.

Couverture :

Maquette des Thermes de Limoges
Réalisation : Jean-Pierre LOUSTAUD
Photo : Jean MARQUAIRE

Frédéric BERTHAULT

AMPHORE A FOND PLAT ET VIGNOBLE A BORDEAUX AU I^{er} SIECLE

Résumé : A l'amphore de type Pascual, succède à Bordeaux l'amphore de type Dressel 2-4, puis une amphore à fond plat originaire selon toute vraisemblance de la région bordelaise. La disparition constatée de l'amphore Pasc. 1 peut être interprétée comme la conséquence de la création du vignoble bordelais dans la première moitié du I^{er} siècle, ce que corrobore l'apparition de l'amphore locale à fond plat dans le dernier tiers de ce siècle, amphore qui pourrait ainsi bien être le conteneur de la Biturica vantée par les auteurs latins.

Abstract : The Pascual 1 amphora is followed by the Dressel 2-4 type in Bordeaux, and by a flat bottom amphora obviously from the Bordeaux region. The disappearance of the Pasc. 1 amphora can be interpreted as the consequence of the founding of the Bordeaux wine region during the first half of the first Century. This is corroborated during the last third of this century by the emergence of the local flat bottom amphora which could well be the vessel for the Biturica praised by the latin authors.

Si l'on considère les niveaux bien datés des alentours du I^{er} siècle de notre ère, nous constatons à Bordeaux et sur les sites aquitains en général, l'arrivée massive d'un type d'amphore bien caractérisé : l'amphore Pasc. 1¹.

On a parlé à cette occasion d'une "invasion subite qui submerge l'Aquitaine"². Ces amphores vinaires, originaires de la côte catalane espagnole³, omniprésentes dans

notre région, succèdent aux amphores italiques de type DRESSEL 1 précédemment importées.

L'étude du site de Bordeaux-La France a bien montré, croyons-nous, l'arrivée en grande quantité des amphores de type DR. 1 au tournant du II^e et du I^{er} siècle avant notre ère, conséquence de la création de la province de Narbonnaise⁴.

Frédéric BERTHAULT, Direction des Antiquités Historiques d'Aquitaine.

1. R. PASCUAL GUASCH, Centros de producción y difusión geográfica de un tipo de ánfora, dans *VII congreso nacional de arqueología Barcelona, 1960*, Saragosse, 1962, p. 334-345.

2. F. MAYET, J.-L. TOBIE ; Au dossier des amphores de M. PORCIUS, dans *Annales du Midi*, 94, 1982, p. 13.

3. R. PASCUAL GUASCH ; Las amforas de la Layetania, *Méthodes classiques et méthodes formelles dans l'étude des amphores*, Ecole Française de Rome, 32, 1977, p. 47.

4. F. BERTHAULT ; Commerce du vin à Bordeaux au I^{er} siècle av. n. è., 1989, (à paraître).

Cela dit, cette arrivée en grand nombre des amphores italiennes, pour importante qu'elle soit, n'a rien de comparable avec l'afflux énorme des amphores espagnoles ; l'étude des amphores du Musée de Libourne montre que sur la totalité du matériel recueilli dans la région et conservé dans ses réserves, les amphores DR. 1 représentent 9,37 % du total alors que les amphores de type Pasc. 1 constituent à elles seules quasiment la moitié (43,75 %) de ce même total ⁵. Le site de "La France" met également bien en évidence l'apparition des premières importations vinaires espagnoles avec les amphores de type Létaniennes 1 et les premières Pasc. 1, dans le dernier tiers du I^{er} siècle avant notre ère, alors que le matériel italique est encore en volume le plus important. Progressivement toutefois, les proportions s'inversent et les niveaux de la fin de l'ère montrent le remplacement du matériel italien par le matériel catalan ⁶.

Le matériel de Bordeaux-Saint Christoly, en cours d'étude, fait ressortir, quant à lui, la baisse puis la disparition des amphores Pasc. 1. On note alors, parallèlement à ce phénomène, la montée d'un autre type, l'amphore DR. 2-4, ainsi que l'apparition d'une amphore à fond plat absente jusqu'alors des niveaux archéologiques.

Pour cette dernière, nous n'avons pas trouvé d'éléments de comparaison dans les publications ; par ailleurs, la forme s'est révélée inconnue aux différents chercheurs à qui nous avons montré ce matériel, c'est pourquoi, nous avons été tout naturellement conduit à formuler l'hypothèse d'une origine locale pour ce dernier conteneur.

C'est une amphore à fond plat dont la panse est en forme de toupie (fig. 1-1). La lèvre est triangulaire. Elle présente un méplat à sa partie supérieure et une face convexe à sa partie inférieure. Sa partie interne est rentrante et forme un sillon.

Le col, cylindrique, représente le 1/5^{ème} environ de la hauteur totale de la pièce.

Les anses sont plates et présentent deux rainures longitudinales sur la face postérieure. Elles prennent naissance aux deux-tiers de la hauteur du col, remontent ensuite légèrement au-dessus du niveau de leur attache supérieure et se terminent à l'extrémité de l'épaule de l'amphore, juste avant la retombée sur la panse. Cette

dernière, tronconique, va se rétrécissant vers sa partie inférieure. Le pied est annulaire ; concave dans sa partie centrale (il se confond alors avec l'extrémité inférieure de la panse), il ne présente qu'un plan de pose d'environ 1 cm de large.

On trouve pour ce type d'amphore des objets de modules différents. On a noté, par exemple, que le méplat de la lèvre (pris comme référence) pouvait varier d'une largeur de 2,1 à 3 cm, ce qui correspond à des objets de tailles différentes. L'exemplaire complet de Bordeaux-La République présente un méplat de la lèvre de 2,6 cm, une hauteur totale de 40,6 cm et une contenance mesurée à la limite du col et de l'épaule d'environ 15 l.

La pâte de couleur rose à brun-rouge clair (L 35, L 47, M 49, M 47 du Code Cailleux) est moyennement fine et relativement bien cuite ; cuisson en mode A (cuisson proprement dite en milieu réducteur et post-cuisson oxydante) ⁷. Le dégraissant se compose de chaux, de mica et de nodules d'oxyde métallique. En ce qui concerne la chaux on note quelques "points de chaux" qui forment autant de cratères à la surface. On note l'existence d'un (pseudo-) engobe blanchâtre à l'extérieur.

L'intérieur de la quasi-totalité des pièces retrouvées était poissé.

Sur l'exemplaire complet de Bordeaux-La République qui nous sert de référence typologique, on relève sur l'épaule la présence de trois sillons horizontaux d'une largeur de 2 mm et profonds d'un mm. Les deux premiers sont à la limite du col et de l'épaule ; le troisième à la limite de l'épaule et de la panse. L'attache inférieure d'une des anses se situe dans l'espace réservé par ce décor. L'autre, placée moins soigneusement, recouvre en partie le sillon inférieur.

A notre connaissance, ce type d'amphore ne présente pas de marque. Aucune lèvre, aucune anse, aucun pied n'a livré à ce jour une quelconque estampille. En revanche, un fragment de col trouvé au Mas d'Agenais (Fouilles P. Cadenat) porte les traces d'une inscription peinte. Difficilement lisible et incomplète, elle laisse deviner des chiffres ; elle se rapporte peut-être à la contenance.

5. B. WATIER, F. BERTHAULT ; Les amphores du Musée archéologique de Libourne, *Revue historique et archéologique du Libournais*, 55, 1987, p. 134. B. WATIER, F. BERTHAULT ; Les amphores romaines du Musée de Libourne, *AQUITANIA*, 6, 1989, p. 191-196.

6. F. BERTHAULT, 1989 ; *op. cit.*

7. M. PICON ; *Introduction à l'étude des céramiques sigillées de Lezoux*, Centre de recherches sur les techniques gréco-romaines, 2, Dijon, 1973, p. 55-83.

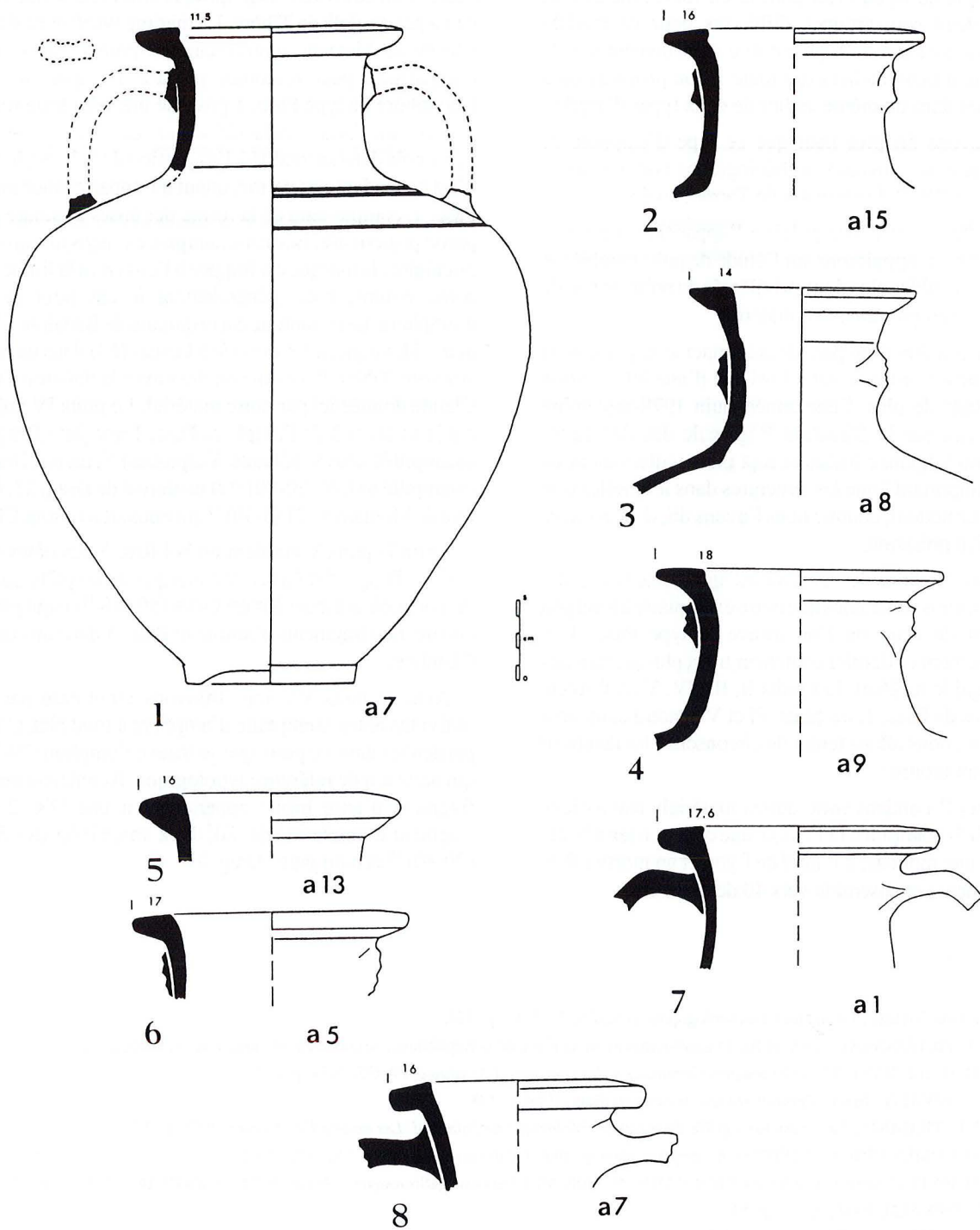


Fig. 1.
Les numéros précédés de la lettre a correspondent aux numéros d'analyse.
Hormis 1, 1, les dessins sont du Laboratoire de Céramologie de Lyon.

Enfin, les analyses effectuées au Laboratoire de Céramologie de Lyon (voir annexe en fin d'article) font ressortir deux sous-groupes différents pour ce modèle d'amphore, sans que l'on puisse dire actuellement si cela correspond à deux ateliers (de toute façon proches) ou à l'utilisation dans un même atelier de deux types d'argile.

Nous avons dit plus haut que ce type d'amphore se trouvait dans des niveaux archéologiques conjointement avec le type DR. 2-4 originaire de Tarraconnaise.

Nous allons tenter d'en préciser l'apparition et pour ce faire, nous nous appuyerons sur l'étude de puits comblés et obturés (ensembles clos donc privilégiés du point de vue de la datation) qui présentent ce matériel.

La construction d'un parc de stationnement, place de la République à Bordeaux, est à l'origine d'une intervention de sauvetage de plus d'une année (juin 1978-septembre 1979) menée par la Direction Régionale des Antiquités Historiques⁸. Quinze fosses et sept puits renfermaient un matériel important⁹ que les structures dans lesquelles il se trouvait permettent, comme nous l'avons dit, de dater avec une relative précision.

Si nous étudions les ensembles qui contenaient des amphores, nous constatons que notre exemplaire à fond plat est absent de ceux où l'on trouve le type Pasc. 1 et qu'inversement ce dernier conteneur n'est plus présent aux endroits qui le recèlent. Les puits II, III, IV, V renferment des tessons de Pasc. 1, les puits VI et VII, notre conteneur à fond plat ; nous allons tenter de circonscrire les datations de ces deux groupes.

Le puits II contient entre autres matériels une assiette Drag. 15/17 estampillée LEPTAE.O, une coupe en terra Nigra S. 170¹⁰, une monnaie à l'autel de Lyon et un mortier Ritt. 12 qui situent cet ensemble vers 40 de notre ère.

Le puits III renferme, aux côtés d'une amphore de type Pasc. 1, un bol Ritt. 5 estampillé IVCNDV. La forme Ritt. 5 ne va pas au-delà de Tibère. La marque IVCNDV se situe de Claude aux Flaviens selon certains¹¹ ; pour d'autres, sa date d'apparition peut remonter jusqu'à 15 après n. è.¹². L'amphore de type Pasc. 1 possède une pâte brun rouge à dégraissant blanc caractéristique de Tarraconnaise ; conservée dans sa totalité à l'exception de la lèvre, le doute n'est cependant pas permis quant à l'appartenance au type Pasc. 1, compte-tenu de la forme des anses à rainure sur la partie postérieure. Elle est estampillée C dans un cartouche circulaire ; la marque est frappée à l'envers, à la limite pied-panse comme c'est généralement le cas pour ce type d'amphore. Cette marque est originaire de Badalone¹³. Une autre, identique, a été trouvée à Lescar (64) dans un niveau Auguste-Tibère¹⁴, ce qui convient avec la datation Tibère-Claude donnée ici par notre matériel. Le puits IV présente conjointement à de l'amphore Pasc. 1 une jatte Drag. 29b estampillée CAIVS. (Claude-Vespasien)¹⁵, un bol Drag. 27 estampillé SALVE (50-80)¹⁶ et un dérivé de Drag. 27, forme rare de Montans n° 21 (5-40)¹⁷ qui nous situent sous Claude.

Enfin le puits V contient un bol Ritt. 5 aux côtés d'une assiette Drag. 15/17 avec une marque incomplète que l'on doit pouvoir attribuer à POSTVMVS (50-80)¹⁸ ce qui place, là encore, nos fragments d'amphore Pasc. 1 dans un contexte Claudien.

Avec le puits VI, nous trouvons représenté par deux individus notre exemplaire d'amphore à fond plat. C'est en particulier dans ce puits que se trouve l'amphore 79-32-37 qui nous sert de référence typologique. Il contenait aussi un fragment d'anse bifide appartenant à une DR. 2-4, un fragment d'amphore DR. 20, deux vases balustres S. 305 (70-80)¹⁹ et cinq jattes Drag. 37.

8. M. GAUTHIER ; Informations archéologiques, *GALLIA*, 39, 1981, p. 474.

9. J.-F. PICHONNEAU ; Puits et fosses gallo-romaines de la place de la République, *Archéologie en Aquitaine*, 4, 1986, p. 115.

10. M.-H. et J. SANTROT ; *Céramiques Communes gallo-romaines d'Aquitaine*, PARIS, 1979, p. 103.

11. F. OSWALD ; *Index of potters stamps on terra sigillata*, 1964, p. 148.

12. J.-L. TILHARD ; *La céramique sigillée du musée archéologique de Saintes. I. Les estampilles*, Saintes, 1976, p. 37.

13. M. COMES I SOLA ; *BAETULO, les amforès*, monographies Badalonines, 8, 1985, p. 142 et fig. 57-6.

14. M. BATS ; Lueurs nouvelles sur BENEHARNUM-LESCAR à l'époque gallo-romaine, *Revue de PAU et du BERN*, 3, 1975, p. 31.

15. F. OSWALD, 1964 ; *op. cit.* p. 53.

16. J.-L. TILHARD, 1976 ; *op. cit.* p. 37.

17. Th. MARTIN ; MONTANS, *La terre sigillée gallo-romaine*, D.A.F., 6, 1986, p. 62.

18. J.-L. TILHARD, 1976 ; *op. cit.* p. 37.

19. M.-H. et J. SANTROT, 1979 ; *op. cit.* p. 38.

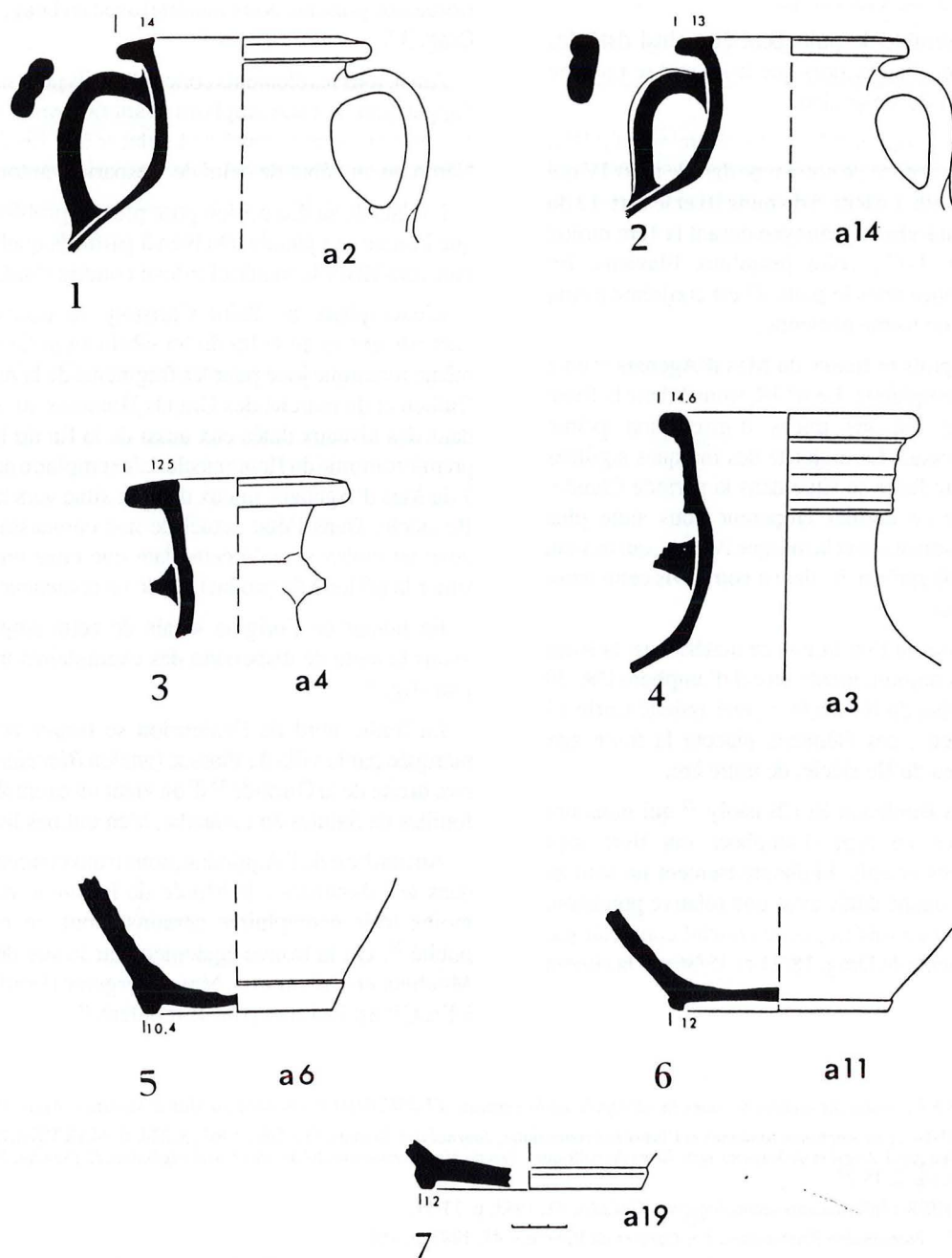


Fig. 2.
Les numéros précédés de la lettre a correspondent aux numéros d'analyse.
Dessins, Laboratoire de Céramologie de Lyon.

Les Drag. 37 nous interdisent de remonter la datation de cet ensemble avant 60 de notre ère, mais en revanche le Ritt. 8 et la marque RVFI ne nous permettent pas de descendre bien au-delà de cette date. C'est donc dans les années 65-75 que nous proposons de situer ce puits.

Le premier ensemble de puits peut être ainsi daté des règnes de Tibère et Claude alors que le second se rattache à ceux de Néron et de Vespasien.

Si nous nous fondons sur la seule céramique sigillée, nous constatons l'absence de notre type dans le puits IV qui contient un Drag. 29b. Le Ritt. 5 du puits III et le Ritt. 12 du puits II confirment l'absence du type durant la 1^{ère} moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., voire jusqu'aux Flaviens. En revanche, sa présence dans le puits VI est conjointe à cinq Drag. 37 dont un de forme ancienne.

La fouille des puits et fosses du Mas d'Agenais²⁰ en a livré plusieurs exemplaires. Le n° 18, trouvé dans la fosse 12, porte sur le col les traces d'inscription peinte mentionnées ci-dessus. La majorité des marques sigillées trouvées dans cette fosse se situe dans la période Claude-Néron. Un as de ce dernier empereur nous situe plus précisément sous son règne et la marque IVLLVS, qui ne peut être antérieure à 60 après n. è., date à notre avis cette fosse de la fin de celui-ci.

La seconde fosse où l'on trouve ce matériel est la fosse n° 7. On y trouve conjointement : un col d'amphore DR. 20 de la fin du I^{er}-début du II^e siècle.²¹, une assiette Curle 15 et un as d'Hadrien ; ces éléments placent la fosse aux alentours du milieu du II^e siècle. de notre ère.

Les fouilles de Bordeaux St Christoly²² qui nous ont permis d'identifier ce type d'amphore ont livré sept exemplaires (lèvres et col). Malheureusement un seul se trouve dans une couche datée avec une relative précision. Scellée par un niveau rubéfié, cette couche contenait par ailleurs des fragments de Drag. 18/31 et 35/36 qui la situent entre 60 et 150.

Le site du "66 rue du Palais Gallien à Bordeaux a livré deux exemplaires de cette amphore dont l'un se trouve associé à un Drag. 4/22 et à un Drag. 37.

Le site du Marché des Grands Hommes, toujours à Bordeaux, présente notre matériel avec un Drag. 35/36 et un Drag. 37.

Ainsi, tous les éléments concordent-ils pour ne pas situer l'apparition de cette amphore avant 60, voire 70 de notre ère, et nous serions tenté de la placer à la fin du règne de Néron ou au début de celui de Vespasien, autour de 70.

La date de sa disparition pose plus de problèmes du fait que l'on ne sait jamais très bien à partir de quel moment il faut considérer le matériel trouvé comme résiduel.

L'exemplaire de Saint Christoly se trouve dans un contexte qui va de la fin du I^{er} siècle au milieu du II^e. La même remarque joue pour les fragments de la rue du Palais Gallien et du marché des Grands Hommes qui se trouvent dans des niveaux datés eux aussi de la fin du I^{er} et de la première moitié du II^e siècle. L'exemplaire de la fosse n° 7 du Mas d'Agenais, mieux daté, se situe vers le milieu du II^e siècle. Dans l'état actuel de nos connaissances, c'est donc au moins jusqu'à cette date que nous proposons de situer la période de production de ce conteneur.

En faveur de l'origine locale de cette amphore, nous avons la carte de dispersion des exemplaires trouvés à ce jour (fig. 3).

La limite nord de l'extension se trouve actuellement marquée par la villa de Plassac (ancien *Blacciacum*), sur la rive droite de la Gironde²³ d'où vient un exemplaire²⁴. Les fouilles de Saintes en revanche, n'en ont pas livré²⁵.

Au nord-est de l'Aquitaine, nous trouvons cette amphore dans le Libournais ; le Musée de Libourne en recèle au moins trois exemplaires certains, dont un n'a pas été publié²⁶. On la trouve également sur le site de Lacoste à Mouliets-et-Villemartin. Mais à Bergerac (Dordogne), plus à l'est, il est inconnu pour le moment²⁷.

20. P. CADENAT ; *Nouvelles recherches dans la nécropole gallo-romaine d'USSUBIUM (Commune du Mas d'Agenais)*, Agen, 1982.

21. A. TCHERNIA ; Les amphores romaines et l'histoire économique, *Journal des Savants*, Oct-Déc. 1967, p. 224. S. MARTIN-KILCHER ; Les amphores à huile de Bétique d'Augst et de Kayseraugst. Actes du colloque : *Produccion y comercio del aceite en la Antigüedad, II*, (Séville, 1982), Madrid, 1983, p. 337 et p. 340, fig. 2, 15-25.

22. M. GAUTHIER ; Informations archéologiques, *GALLIA*, 41, 1983, p. 33-34.

23. J.-P. BOST ; Promenades Plassacaises, *Les Cahiers du Vitrezaïs*, 45, 1987, p. 450.

24. F. MAYET ; Les amphores romaines de PLASSAC (Gironde), *Les Cahiers du Vitrezaïs*, 45, 1987, Fig. 18, p.52. J'ai pu examiner l'exemplaire grâce à l'amabilité de J.-P. Bost.

25. N. LAURANCEAU ; Les amphores des zones 10 et 11, Les fouilles de "Ma Maison", *AQUITANIA* suppl. n°3, 1988.

26. B. WATIER, F. BERTHAULT, 1989 ; *op. cit.*, Fig. IX, p.

27. J'ai pu ainsi examiner le matériel de Grand-Caudou, qui n'en contient pas : voir Y. LABORIE ; Le champ de fosses du Grand Caudou (BERGERAC), *AQUITANIA*, 4, 1984, p. 67-90.

Ce type d'amphore n'a pas, semble-t-il, remonté la vallée de l'Isle et il paraît absent des niveaux de la seconde moitié du I^{er} siècle sur le chantier en cours de la Visitation à Périgueux. Vers le sud-est, nous avons vu que les fosses du Mas d'Agenais (ancienne Ussubium) en avaient livré. En revanche, à Aiguillon, distant seulement de 14 km, aucun exemplaire n'a été trouvé jusqu'à présent. Quant à Agen, si les fouilles du Carmel²⁸ ou celles de Lespinasse présentent un matériel proche, il ne s'agit pas exactement du même type.

Vers le sud, il en a été découvert un exemplaire entier dans le gisement sublacustre de l'ancienne *Losa*, à Sanguinet, dans le département des Landes (fig. 29). Un fragment de pied de forme apparentée provenant de la fouille des Halles à Dax³⁰, a été, grâce aux analyses, rapproché des amphores (cf. Annexe, p. 167). En revanche, il ne se trouve ni à Lescar ni à St-Bertrand-de-Comminge. Le Médoc, au nord-ouest de Bordeaux, connaît ce vase, puisqu'il a été trouvé sur le site de Saint-Germain d'Esteuil.

Comme on le voit, l'ère de diffusion semble restreinte et confine l'amphore sur une étendue qui dépasse à peine la superficie de l'actuel département de la Gironde. Il conviendrait, du reste, de déterminer avec précision la région du Bordelais d'où est issu ce conteneur, ce qui permettrait, en cas de transport d'un produit local, d'en connaître la zone de production.

En ce qui concerne le contenu de cette amphore, en l'absence d'une inscription désignant un produit bien précis, il n'est pas possible de se déterminer d'une façon définitive. Le fait que la quasi-totalité des exemplaires trouvés à ce jour soit intérieurement poissée exclut d'emblée l'huile comme denrée transportée. Par ailleurs, l'origine locale du conteneur nous incite à nous tourner vers une production régionale, encore que l'on puisse imaginer que ces vaisseaux n'aient eu pour fonction que de conditionner un produit arrivé en vrac.

Les épaves de *dolia*, véritables bateaux-citernes que nous ont livrés les fouilles sous-marines³¹ montrent bien que de tels récipients étaient nécessaires pour la commercialisation, entre autre, du vin et notre amphore

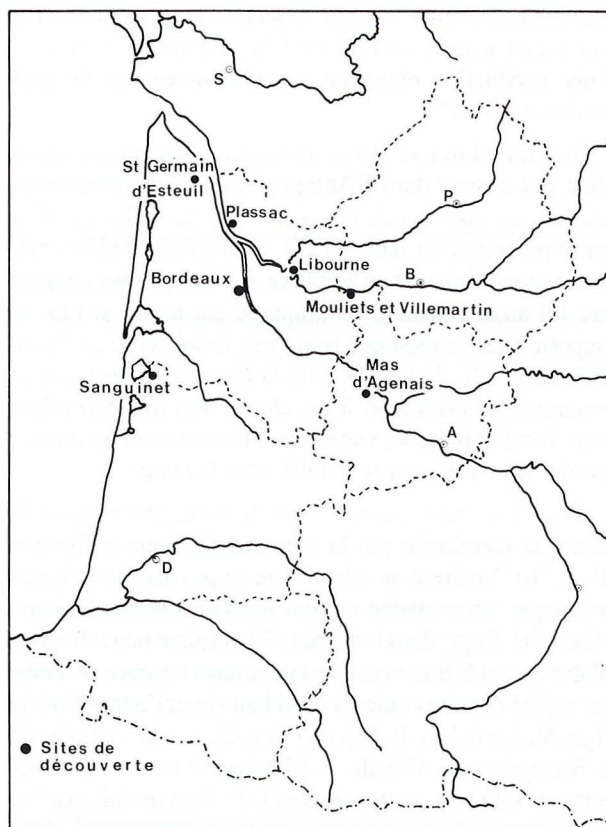


Fig. 3. — Dispersion des exemplaires trouvés à ce jour.

peut très bien rentrer dans cette catégorie et n'avoir jamais servi au transport d'un produit autochtone.

Le seul argument que nous pouvons objecter à cette hypothèse est la typologie originale de notre conteneur. Pour faciliter la vente d'un produit arrivé en vrac, on peut penser en effet, que les ateliers locaux auraient de préférence fabriqué des types d'amphore identiques à ceux des régions d'où le produit était originaire. C'est ainsi que l'on pense actuellement que les ateliers lyonnais, qui ont fabriqué des amphores à vin et conserves de poisson, l'ont fait non pour écouler plus facilement des produits locaux, mais pour vendre des denrées acheminées en vrac dans

28. J. DESERT, J.-C. GOLVIN, A. JEREBZOFF et J. SEIGNE ; Agen. Sauvetage et disparition de l'amphithéâtre romain, *ARCHEOLOGIA*, 158, 1981, p. 40-49.

29. Cet exemplaire est exposé au Dépôt de Sanguinet, B. DUBOS, B. MAURIN ; LOSA, village gallo-romain, site archéologique sublacustre, *AQUITANIA*, 3, 1985, p. 82, fig. 18.

30. B. BELOTTI ; *Etude du matériel céramique dans des niveaux d'occupation du Haut-Empire à Dax (Secteur des Halles-Fouilles 1981-82)*. T.E.R. d'histoire, Université de PAU et des PAYS DE L'ADOUR (dactylographié), 1987, p. 50, fig. II-5.

31. A. TCHERNIA ; *Le vin de l'Italie romaine*, EFR, 261, PARIS, 1986, p. 138.

d'autres conteneurs³². Cette objection nous conduit alors tout naturellement à voir dans cette amphore le conteneur d'une production régionale ; mais dans ce cas, de quel produit s'agit-il ?

Bien qu'il faille se méfier du silence des textes, la région n'est pas connue dans l'Antiquité comme productrice de salaisons, conserves de poisson, voire de fruits que l'on aurait pu conserver dans du vin, productions traditionnellement conditionnées en amphore. Le seul produit qui peut être lui aussi conservé en amphore est le vin si l'on se rapporte à la mention que font Pline (*N.H.* XIV, 27-31) et Columelle (III, 2, 19-24)³³ de la *Biturica*, pour noter sa remarquable adaptation à un climat non méditerranéen, voire froid et humide, vanter son abondance et remarquer qu'elle se conserve et se bonifie avec le temps.

Comme certains auteurs l'ont bien mis en évidence³⁴, César ne mentionne pas la vigne en Celtique et Strabon (II, 1, 16)³⁵ affirme qu'elle ne pousse pas dans la Celtique océanique ; en revanche, comme nous l'avons vu plus haut, Pline fait l'éloge, dans les années 70, du plant nouvellement adapté qu'est la *Biturica*. C'est donc dans l'espace de temps qui sépare ces deux auteurs qu'il faut situer l'apparition du vignoble bordelais. R. Etienne lie celle-ci à la conquête de la Bretagne sous Claude³⁶. Pline parle de son développement "de notre temps" ce que J.-P. Bost traduit par "sa génération", c'est-à-dire une trentaine d'années³⁷. Cela nous situe alors dans les années 40 au plus tôt pour la création de ce vignoble bordelais et l'apparition de notre amphore fait que rien ne s'oppose à ce que la seconde ait été le conteneur des productions du premier. C'est l'hypothèse que nous retiendrons ici, non parce qu'elle est séduisante, mais parce qu'elle est la plus plausible en l'état actuel de nos connaissances.

L'apparition d'un type d'amphore particulier pour le transport du vin bordelais entre du reste dans un mouvement plus général qui touche l'Aquitaine et la Gaule en général. Les amphores à fond plat se trouvent régulièrement dans les niveaux de la seconde moitié du Ier siècle de notre ère³⁸. Le

site de Lespinasse à Agen, a livré une amphore G3 et la partie supérieure d'une amphore assez proche de notre type dans un milieu daté de 80-85³⁹. Toujours à Agen, le matériel du Carmel présente des amphores à fond plat à partir du niveau III, daté de 65 à 75. A. Tchernia a noté que les ateliers qui produisent des amphores à fond plat, de l'Aude aux Alpes Maritimes, sont, quand on a pu les dater, postérieures au milieu du Ier siècle ; qu'à cette époque les fragments gaulois s'accroissent brusquement à Ostie et qu'en particulier la couche V des Thermes du Navigateur, datée de la fin du règne de Néron ou du début du règne des empereurs Flaviens, contient plus de 40 % d'amphores vinaires gauloises pour moins de 30 % italiennes et moins de 15 % espagnoles. "Il semble donc clair, précise l'auteur, que la production d'amphore à vin s'est très fortement développée en Gaule méridionale après le milieu du Ier siècle. de n. è. peut-être plus précisément à l'époque flavienne"⁴⁰. C'est, pensons-nous, dans ce grand mouvement d'ensemble qu'il faut replacer l'apparition du type bordelais lié selon une forte probabilité au développement du vignoble local.

La mise en évidence de cette amphore pose par ailleurs toute une série de problèmes.

Si l'on compare le nombre de ces amphores au nombre des amphores Pasc. 1 de la période précédente, la différence est largement en faveur du conteneur espagnol. C'est ce que l'on constate en première approximation mais que confirme, par exemple, l'étude des amphores de Libourne ; si nous reprenons les données chiffrées, nous avons vu que les Pasc. 1 représentaient 43,75 % du total des amphores conservées au Musée. En revanche, notre type d'amphore constitue seulement 9,37 % de ce total. On peut y adjoindre, croyons nous, le pourcentage des DR 2-4, soit 14,06 %, car à Libourne, en effet, tous les exemplaires, sauf un, semblent originaires de Catalogne ; quant à l'exemplaire isolé, il se situe dans un contexte de la 2ème moitié du Ier siècle.⁴¹ qui s'accorde avec la datation de notre type et peut ainsi être pris en considération pour notre calcul.

32. A. DESBAT ; Notes sur la production d'amphores à Lyon au début de l'Empire ; SCEFAG, *Actes du congrès de CAEN*, 1987, p. 164.

33. PLINIE, *HISTOIRE NATURELLE*, trad. J. ANDRE, coll. des Universités de France, 1958. COLUMELLE, *De Re Rustica*, Trad. H.B. ASH, Loeb Classical Library, LONDRES, 1960.

34. R. DION ; *Histoire de la vigne et du vin en France ; des origines au XIXe Siècle*, Paris, 1959, p. 101. R. ETIENNE ; *Bordeaux antique*, Bordeaux, 1962, p. 92.

35. STRABON ; *Géographie*, Trad. G. AUJAC, Coll. des Universités de France, 1969.

36. R. ETIENNE, 1962 ; *op. cit.*, p. 102 et p. 108.

37. J.-P. BOST ; Les chemins de CRASSUS en 56 AV. J.C., *Homnage à Robert Etienne*, PARIS, 1988, p. 27, note 44.

38. F. LAUBENHEIMER ; *La production des amphores en Gaule Narbonnaise*, PARIS, 1985, p.257.

39. J'en dois la connaissance au fouilleur, Ph. Jacques.

40. A. TCHERNIA, 1986 ; *op. cit.*, p. 247.

Nous arrivons alors à notre pourcentage de 23,43 % soit un peu plus de la moitié du pourcentage des Pascual.

A moins d'une baisse subite de la consommation du vin dont nous ne voyons pas la raison, il y a une différence du simple au double qu'il faut tenter d'expliquer. Le tonneau, conteneur gaulois par excellence, peut avoir servi à conditionner la différence et donner ainsi une explication satisfaisante. Mais alors pourquoi différencier ainsi les conteneurs ? Est-ce en raison de la qualité du contenu ?

Pour toucher la clientèle romane les producteurs gaulois ont-ils conditionné le vin de meilleure qualité qu'ils voulaient exporter dans les vaisseaux auxquels elle était habituée, réservant le tonneau au transport du vin consommation courante ?

On peut faire la même remarque avec le vin de Catalogne conditionné d'abord en amphore Pasc. 1 puis en DR 2-4. On peut penser que la DR 2-4 espagnole a permis, à un moment de mévente, d'exporter le vin catalan de qualité, en imitant un modèle italien ; modèle italien qui croyons-nous avait lui-même copié quelques années auparavant, face à la concurrence espagnole, un modèle grec dont le contenu était apprécié ⁴². Dans ces conditions, la disparition des Pasc. 1 à l'époque de Tibère et de Claude ⁴³ confirmerait l'apparition du vignoble bordelais dans les années 40. C'est ce dernier qui serait la cause du repli de ces amphores, sa production suffisant à couvrir les besoins locaux.

Annexe : analyses et classification

Le matériel utilisé comporte quinze fragments d'amphores ou d'amphorettes, dont les dessins sont figurés planche 1 et 2, auxquels ont été joints quelques éléments pouvant être considérés comme locaux ou régionaux, à savoir, deux mortiers n° 17 et 18, un fond de cruche n° 12 et un peson n° 16.

Les analyses ont été faites par fluorescence X, 20 constituants étant mesurés sur chaque exemplaire (cf. tableau 1).

Seuls 17 constituants ont été utilisés pour la classification ; on a éliminé le phosphore, pour des raisons

Ainsi, dès Claude, pour s'écouler, le vin catalan aurait dû être sélectionné et, preuve de cette sélection, arriver à Bordeaux conditionné en amphore DR 2-4, garantie de qualité. Notre amphore bordelaise arriverait plus tard, non pour concurrencer ce vin mais plutôt pour exporter les productions locales de qualité. A ce propos, il faut remarquer que cette amphore n'est pas une imitation de la DR 2-4, ce qui n'aurait pas manqué d'être le cas s'il y avait eu concurrence, mais une amphore à fond plat, imitation de productions céramiques du sud de la Gaule et peut-être plus particulièrement de la forme G5, récemment définie ⁴⁴ ; et cela à un moment, comme nous l'avons vu, où les amphores gauloises se taillent la part du lion à Ostie au détriment des productions des autres régions.

Une dernière remarque : on trouve dans les niveaux de la seconde moitié du Ier siècle et du début du IIème en Aquitaine, un nombre élevé de cruches (nous entendons par cruche, un vaisseau à une seule anse) dont l'intérieur est poissé et qui peuvent ainsi avoir servi au conditionnement du vin. Quelques-unes (fig. II-4) sont de forte taille et d'une contenance proche de notre amphore ; elles peuvent donc avoir eu les mêmes fonctions.

Il conviendrait dans ces conditions de pouvoir évaluer ce que représente ce phénomène et le l'ajouter à nos amphores bordelaises et aux DR 2-4 ; donnée nouvelle qui vient, comme on le voit, encore compliquer un sujet déjà rendu difficile par l'existence du tonneau.

de pollution, le sodium et le lanthane par suite du manque de précision de leur mesure (ces deux constituants servant uniquement de test en vue de détecter des pollutions). La classification a été faite par analyse de grappes en affinité moyenne non pondérée sur variables centrées réduites relatives aux 17 constituants utilisés.

Les ressemblances de composition qui existent entre les céramiques sont traduites graphiquement en un diagramme arborescent ou dendrogramme (fig. 1). Lorsque deux ou plusieurs céramiques ont des compositions qui se ressemblent, elles se trouvent réunies aux extrémités d'un

41. B. WATIER, F. BERTHAULT, 1987, *op. cit.*, n°36-44, p. 115-116.

42. Sur cette question du passage d'une forme d'amphore à une autre, on pourra se reporter à l'article d'A. Hesnard : note sur un atelier d'amphores DR 1 et DR 2-4 près de Terracine, *MEFRA*, 89, 1977, p. 162-163.

En ce qui concerne les DR 1 et les DR 2-4 italiennes, l'auteur pense que l'abandon d'une forme pour l'autre est plutôt dû à un meilleur rapport poids du conteneur/poids du contenu, qu'à la recherche d'un "label de qualité" ; et que si cette dernière hypothèse venait à l'emporter, cela "témoinerait" d'un fait économique important (...) qu'il faudra(it) chercher à identifier". Voir également : A. Tchernia, 1986, *op. cit.*, p. 135.

43. F. MAYET, J.L. TOBIE, 1982 ; *op. cit.*, p. 9.

44. F. LAUBENHEIMER, 1985 ; *op. cit.*, p. 293 ss.

même rameau vertical. Plus les ressemblances sont fortes et plus le rameau vertical réunissant les céramiques part à faible hauteur en-dessus de la base du diagramme.

C'est ainsi qu'on voit sur le diagramme de la fig. 1 un groupe de céramiques dont les compositions se ressemblent beaucoup, qui va du n° 3 au n° 7. A ce groupe se rattachent quatre exemplaires en position nettement marginale (n° 12, 2, 16 et 17).

De ces quatre exemplaires un seul présente des affinités de composition avec le groupe principal. Il s'agit du n° 2, dont les différences de composition semblent pouvoir s'expliquer par des phénomènes de pollution dans le sol (fixation de manganèse). C'est d'ailleurs la seule amphore qui se trouve en position marginale. On notera encore parmi les exemplaires marginaux la présence d'un mortier en pâte kaolinique, n° 17, type de pâte assez fréquent dans la région. Sa position marginale n'est pas pour surprendre, dans la mesure où il apparaissait clairement que les amphores étudiées n'avaient pas utilisées ce type d'argile.

Le groupe principal, du n° 3 au n° 7, se subdivise en deux sous-groupes, du n° 3 au 19 et du n° 9 au 7, qui ne semblent pas avoir de signification bien nette tant du point de vue géochimique que de l'aspect visuel des pâtes et de la typologie des exemplaires concernés. En l'état actuel des

recherches, il n'est pas possible de dire si ces deux sous-groupes correspondent à deux ateliers différents ou à l'utilisation de deux types d'argile dans un même atelier.

De toute manière, si plusieurs ateliers étaient concernés par cette fabrication il ne pourrait s'agir que d'ateliers voisins à l'intérieur d'une même région, compte-tenu de la grande similitude de composition de ces deux groupes, celle-ci ne pouvant être due au hasard. C'est au contraire l'homogénéité de composition du groupe qui est le phénomène le plus marquant, au regard notamment de la diversité des détails de lèvres.

On notera la présence, dans le groupe des amphores, d'un mortier (n° 18), provenant de Bordeaux, qui sort incontestablement des mêmes ateliers. On notera également la présence dans ce même groupe d'un fond (n° 19) provenant de Dax.

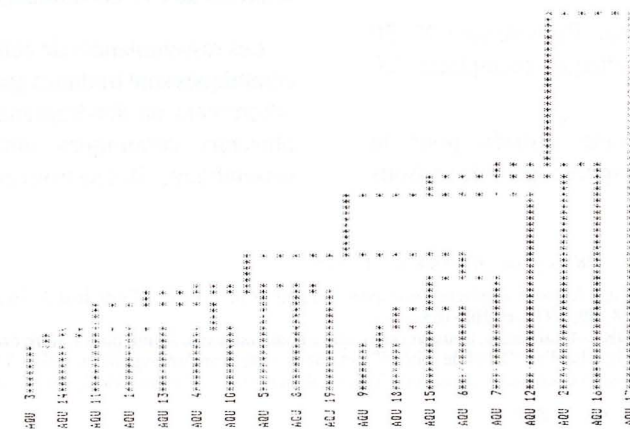
Il est évident que des références locales plus nombreuses seraient indispensables pour pouvoir préciser le lieu de fabrication de ces amphores dont le caractère régional ne semble en tout cas pas faire de doute.

En vue des comparaisons qu'il pourrait être utile de faire ultérieurement, on a rassemblé, dans le tableau I, les moyennes et les écarts-types du groupe de composition qui va sur le diagramme (fig. 1) du N° 3 au n° 7.

M. PICON
A. DESBATS

Tableau I : Compositions moyennes m et écart-type s (pourcents d'oxydes et partie par million de métaux)

	Na ₂ O	K ₂ O	MgO	CaO	MnO	Al ₂ O ₃	Fe ₂ O ₃	SiO ₂	TiO ₂	P ₂ O ₅
m	0.6	3.2	2.6	9.1	0.071	17.6	6.5	59.3	0.78	0.5
s	0.1	0.2	0.3	1.8	0.009	1.0	0.4	1.5	0.04	0.2
	Rb	Sr	Ba	Ni	Zn	Cr	Zr	La	Ce	V
m	161	184	517	58	130	85	178	45	90	117
s	10	15	49	3	15	5	14	13	5	8



Dendrogramme de la classification par analyse de grappe des 19 échantillons.